

# RAPPORT MORAL

relatif à l'année 2014 - 2015

Assemblée générale du 22 juillet 2016  
Rapport moral de M. André CLÉMENT, Président

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers amis et Adhérents,

Nous voici réunis pour faire un bilan de nos activités concernant des années 2014 - 2015, mais aussi pour faire le point et pour échanger sur le projet de carrière Longeval-Pully.

Je tiens à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui, car elle est essentielle pour que notre association fonctionne. Je remercie aussi tous ceux qui, ne pouvant se déplacer, nous ont transmis leur pouvoir.

Par votre présence, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos actions et au développement de notre association. Or, ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

Je vous propose de procéder d'abord à une analyse rapide de la situation actuelle pour mieux éclairer ce qui nous reste à faire et ensuite de vous projeter le diaporama que nous avons élaboré pour la réunion publique avec vote à Chambost-Allières.

Suite à une relance de la société Vicat pour l'exploitation d'une carrière en roche massive dans la zone du Pully, et non plus Longeval-Pully, le Conseil départemental, par l'intermédiaire de M. Bruno Peylachon Vice-président à ce conseil et également à la COR, a souhaité l'avis des 3 communes limitrophe à ce projet. Le Conseil municipal de Chamelet a pris une délibération contre la carrière à l'unanimité. À l'initiative de Madame le maire de Chamelet, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées a voté une motion contre la carrière à l'unanimité des 34 communes. La commune de Chambost-Allières, après une réunion publique où 87% des votants ont voté contre cette carrière, le Conseil municipal a pris une délibération par 12 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention. La commune de Saint Just d'Avray a également pris une délibération par 9 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Les communes de Anse, Chatillon d'Azergues, Lachassagne, Lozanne, Marcy sur Anse, Oingt, Saint Vérand, Ternand, Theizé ont pris une délibération de soutien à la commune de Chamelet.

Les communes de Grandris et Lamure sur Azergues ont également pris une délibération de soutien à la commune de Chambost-Allières.

M. Peylachon et M. Guilloteau, lors de 2 réunions publiques réunissant un parterre d'élus, ont confirmé que le département, si les 3 communes étaient contre, n'irait pas plus loin.

Nous attendons confirmation de cette position et pour ceci, j'ai demandé un rendez-vous M. Peylachon.

Je vous propose de procéder d'abord à une analyse rapide du travail accompli pour mieux éclairer ce qui nous reste à faire et ensuite de vous projeter le diaporama que nous avons élaboré pour la réunion publique avec vote à Chambost-Allières.

**En conclusion je dirais,**

- Que **nous devons donc rester très actifs et très vigilants,**
- Que jusqu'à présent nous avons toujours privilégié le dialogue mais que face à une attitude qui deviendrait méprisante ou hostile nous serons plus offensifs.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. J'espère que ce rapport moral vous aura aidé à faire le point, à prendre un peu de recul et à nourrir le débat.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

Mais avant cet échange, nous devons procéder au vote.

Où

Le quorum de 25 % d'adhérents présents ou représentés, n'étant pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée le vendredi 29 juillet à la ferme de la vieille route.